

DEPUIS 1938



BULLETIN D'INFORMATION

Edition du 15 décembre 2014

LA REPRISE EUROPENNE REPORTEE SINE DIE

En cette fin d'année 2014, la situation économique est particulièrement confuse. Dans la sphère américaine, mois après mois, la reprise se confirme. La mise en exploitation des gisements de gaz et de pétrole de schiste va rapidement rendre les Etats-Unis indépendants au plan énergétique. Leur propension à intervenir dans certaines régions du monde pour y maintenir l'ordre ne pourra que s'en trouver réduite. Cette évolution commence, par à coups, à trouver sa traduction sur les marchés.

Pendant ce temps, l'Europe s'enlise dans la stagnation et voit ses perspectives de reprise reportées sine die. En France, tout particulièrement, c'est la quadrature du cercle : les réformes structurelles préconisées de longue date par les organismes internationaux sont à peine ébauchées, et les engagements budgétaires pris ne peuvent être respectés. En donnant l'assaut contre les dernières activités qui dégagent encore une rentabilité convenable (concessionnaires d'autoroutes, professions réglementées,...), le gouvernement tire ses dernières cartouches. Au-delà, et quelle que soit la couleur politique dominante, plutôt que les feux de cheminée, ce sont bien le millefeuille administratif français, les rigidités du droit du travail, l'ensemble des dispositifs fiscaux et sociaux particulièrement désincitatifs qui devront être interrogés... avec quelques décennies de retard sur l'horaire.

Pascal MARTIN-RETORD

Achat d'un véhicule de tourisme

Année après année, la question est réitérée : est-il pertinent de faire acheter son véhicule de tourisme par sa société ? Sauf si l'on tire une satisfaction particulière de régler son limiteur de vitesse 10 km/h au dessus de la limite prescrite, avec les risques associés, la réponse rationnelle est plutôt négative. Après plafonnement de l'amortissement déductible, paiement de la TVTS (non déductible) et réintégration de l'avantage en nature reflétant l'usage privé, l'avantage financier de la détention du véhicule par la société est très souvent loin d'être démontré. En revanche, le surcoût du traitement administratif par rapport au remboursement d'indemnités kilométriques ne fait pas grand doute.

Comptabilités informatisées

Depuis le 1er janvier 2014, de nouvelles règles s'appliquent au contrôle fiscal des comptabilités informatisées. Les logiciels utilisés doivent être mis « aux normes » en sorte de permettre d'extraire et de présenter à l'administration des fichiers de données respectant un format précis prescrit par la législation. Naturellement, le logiciel utilisé par notre cabinet respecte cette prescription. En revanche, lorsque l'entreprise tient elle-même sa comptabilité sur son propre système, il lui appartient de veiller scrupuleusement à ce point. Cette logique s'étend aussi aux différents systèmes informatiques de suivi des encaissements en espèces.

Fermeture du cabinet

Comme chaque année, nos bureaux chambériens seront fermés entre Noël et le Jour de l'An.

Nous serons donc en mesure de vous accueillir jusqu'au mardi 23 décembre 2014 en fin de journée, puis à partir du vendredi 2 janvier 2015.

Nos équipes vous remercient de votre compréhension, vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année, et vous adressent ainsi qu'à votre famille leurs meilleurs vœux pour l'année 2015.